.

Le glyphosate prolongé, les désacc

La Commission européenne a tranché : le glyphosate, substance active controversée, sera autorisé pour dix années supplémentaires. Une décision critiquée par plusieurs associations.

Le glyphosate va de nouveau être autorisé pour dix ans dans l'Union européenne. Hier, les vingt-sept États membres étaient appelés à voter pour ou contre la proposition de la Commission européenne : renouveler l'homologation de cet herbicide controversé.

Faute d'accord entre les Vingt-sept, comme le 13 octobre lors d'un premier vote, c'est la Commission qui a eu le demier mot. Celle-ci a annoncé dans la foulée qu'elle allait procéder « au renouvellement de l'approbation du glyphosate, sous réserve de certaines nouvelles conditions et restrictions ». Cette décision interviendra avant le 15 décembre, date à laquelle l'homologation expire.

Un recours envisagé

« Ce choix n'est pas une surprise, mais c'est un recul, l'autorisation précédente était de cinq ans. Alors que les inquiétudes persistent », réagit François Veillerette, porte-parole de l'association Générations Futures. Pour lui, la décision européenne est en « total décalage avec la réalité scientifique », se basant sur « une évaluation partielle, qui ne prend pas en compte les effets du glyphosate sur les écosystèmes et la biodiversité ».

Avec d'autres associations européennes, Générations Futures prévoit déjà d'engager un recours juridique pour faire annuler l'homologation. « Cela peut être très long, mais on a bon espoir que cela aboutisse, car des pans entiers n'ont pas été évalués », estime François Veillerette.

Selon Laurence Marandola, porteparole de la Confédération paysanne, cette prolongation est « une erreur monumentale ». La représentante du syndicat agricole développe : « Cela laisse croire qu'on peut continuer à utiliser l'herbicide sans que cela ne pose problème. Alors qu'il représen-



L'autorisation actuelle du glyphosate dans l'Union européenne expire le 15 décembre. La Commission européenne va prolonger cette homologation pour dix ans.

te notamment un problème de santé, d'abord pour les agriculteurs. Cette décision repousse encore les possibilités de changements et de recherches d'alternatives.»

Ariane Malleret, chargée de campagne Agriculture à Greenpeace France, estime que la Commission « préfère se ranger du côté des lobbys de l'agrochimie plutôt que de suivre les avis scientifiques, d'appliquer le principe de précaution ».

La France s'abstient

La position de la FNSEA était tout autre. Pour le syndicat agricole majoritaire, faute « d'alternatives crédibles », on ne peut pas faire sans pour le moment. Selon Arnaud Rousseau, le président de la FNSEA, cette décision se fie à la science. Il appelle à « investir maintenant pour trouver

des solutions, sans surtransposition et sans augmenter la charge administrative ».

Le groupe allemand Bayer, qui a acquis Monsanto en 2018 et commercialise la substance active, s'est de son côté réjoui de l'annonce : « Cette nouvelle autorisation nous permet de continuer à fournir aux agriculteurs une technologie importante pour la lutte contre les mauvaises herbes. »

Lors du vote d'hier, la France a décidé de s'abstenir. Comme le 13 octobre. Le ministère de l'Agriculture a précisé cette position : « La France n'est pas contre le principe du renouvellement de la molécule, mais veut réduire rapidement son usage et encadrer l'utilisation, pour en limiter les impacts, et le remplacer par d'autres solutions chaque fois que c'est possible. » Le ministère assure que la France a fait « de nombreuses propositions » à la Commission pour encadrer les usages, et regrette « que cette dernière ne les ait pas retenues ».

Re

Pa

po

Po

la (

séc

me

la :

et

pas

crit

pé

(Ec

les

ne gly

rev

des

L'C

Ce

lua

rec

I'O

(0)

ph

pro

les

té (

viva

leu

du

Un

nat

fran

rise

L

La France souhaitait également un délai d'homologation plus court, « afin de pouvoir intégrer les compléments d'analyse dès qu'ils seront disponibles ». En France, « le glyphosate continuera à être encadré : son utilisation sera autorisée là où il n'existe pas d'alternative, et le gouvernement continuera à rechercher des alternatives et à accompagner les agriculteurs ».

L'abstention de la France est critiquée par plusieurs associations, qui dénoncent « un renoncement ».

Brice DUPONT.